



## ARRÊTÉ N°A2026\_09

délégation de signature relatif à certains actes relevant de l'application du droit des sols

La Maire de Fréville-du-Gâtinais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2007-1787 du 30 décembre 2007 relative à la simplification du droit,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.423-1 et R.426-15,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 13 février 2018 approuvant la convention de service commun d'instruction des Autorisation des Droits des Sols ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2018 approuvant la nouvelle convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation et des actes relatifs à l'occupation à l'utilisation du sol ;

Vu l'installation du Conseil Municipal et l'élection du Maire en date du 21 mars 2026 ;

Considérant que pour permettre une bonne administration dans l'instruction du droit des sols et notamment le respect des délais, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature aux agents du service ;

### ARRÊTE

**Article 1 :** Délégation est donnée aux agents du pôle instruction du droit des sols de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais désignés à l'article 3 du présent arrêté à l'effet de signer les actes mentionnés à l'article 2 du présent arrêté dans le cadre de leurs attributions, telles qu'elles ressortent de la convention susvisée.

**Article 2 :** Sont concernés les actes suivants :

- Lettres majorant les délais d'instruction,
- Lettes de demande de pièces ou de dossiers complémentaires,
- Lettres de consultations de services extérieurs,
- Les courriers liés au droit de visite (demande de rendez-vous) et rapport lié au recollement.

**Article 3 :** Sont concernés les agents suivants :

- Nathalie COURILLON – Directrice Générale Adjointe,
- Carine VERMET – instructrice,
- Loëtitia JOURDAIN – instructrice,
- Isabelle ASSELIN – instructrice,
- Sandrine LETRENEUF – responsable du service urbanisme.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera affiché et transmis en Préfecture, puis notifié pour information aux agents intéressés.

Fait à Fréville-du-Gâtinais, le 21/04/2026

La Maire,  
Martine PICARD

